

# DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU S.I.C.T.O.M. SUD HAUTE-VIENNE N° 2023/02/04

## Nombre de membres

En exercice :	24
Présents :	15
Votants :	20
Abstention :	0
Opposition :	0

## Objet

DM 1 au BP 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux mars à dix-huit heures trente,

Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M. dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Saint Yrieix La Perche sous la présidence de **Monsieur Edmond LAGORCE**, Président.

Date de convocation : 17 février 2023

Présents : Mr ANTOINE ; Mr BERTRAND ; Mr BOURDEAU ; Mr DELANOTTE ; Mr DESSANE ; Mr JOUANNETAUD ; Mr LATOUILLE ; Mr LAVOREL ; Mr CHAZELLE ; Mr CHIBOIS ; Mr GAUTHIER ; Mr GUYOT ; Mme JAUFFRET ; Mr LAGORCE ; Mr RAYNAUD

- Mme DELHAYE donne pouvoir à Mr LAVOREL
- Mr LOCHARD donne pouvoir à Mr DESSANE
- Mme JAUFFRET donne pouvoir à Mr CHAZELLE
- Mr CUBERTAFON donne pouvoir à Mr LAGORCE
- Mr DUBOIS donne pouvoir à Mr GAUTHIER

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal GAUTHIER

Suite à l'adoption de la délibération 2023-02-03 d'affectation des résultats qui annule et remplace la délibération 2023-01-04 :

## Investissements Recettes

001	001	Excédent d'investissement reporté	-100 000 €
10	1068	Autres Réserves	+100 000€

A l'unanimité ; le Comité Syndical vote la décision modificative N°1 au Budget primitif 2023.

Le Président,  
**Edmond LAGORCE**



REÇU EN PREFECTURE

le 06/03/2023

Application agréée E-legalite.com